



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2024/885T

Prolongation de l'arrêté n°2024/816T du 29 juillet 2024, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre des travaux de tirage et raccordement de fibre optique pour l'opérateur SFR dans les chambres télécom, situées au 30-32, avenue Fernand Lefebvre, à Poissy, du 19 au 30 août 2024

Le Maire,

Vu la demande en date du 28 août 2024, par laquelle la Société ARS - Actions Réseaux Services sollicite une prolongation des mesures de restriction de stationnement et de circulation, afin d'effectuer des travaux de tirage et raccordement de fibre optique pour l'opérateur SFR dans les chambres télécom, situées au 30-32, avenue Fernand Lefebvre, à Poissy, jusqu'au 7 septembre 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté temporaire n°2024/816T du 29 juillet 2024, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre des travaux de tirage et raccordement de fibre optique pour l'opérateur SFR dans les chambres télécom, situées au 30-32, avenue Fernand Lefebvre, à Poissy, du 19 au 30 août 2024,

Vu l'arrêté permanent n° 2022/800P du 4 juillet 2022, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant l'arrêté temporaire n°2024/816T du 29 juillet 2024, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre des travaux de tirage et raccordement de fibre optique pour l'opérateur SFR dans les chambres télécom, situées au 30-32, avenue Fernand Lefebvre, à Poissy, du 19 au 30 août 2024,

Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le 7 septembre 2024,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté temporaire n° 2024/816T du 29 juillet 2024, jusqu'au 7 septembre 2024, afin de pouvoir finaliser la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE :

Article 1 :

Les dispositions de l'arrêté temporaire n° 2024/816T du 29 juillet 2024, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre des travaux de tirage et raccordement de fibre optique pour l'opérateur SFR dans les chambres télécom, situées au 30-32 avenue Fernand Lefebvre, à Poissy, du 19 au 30 août 2024, sont prolongées jusqu'au 7 septembre 2024.

Article 2 :

Toutes les dispositions contenues dans l'arrêté temporaire n° 2024/816T du 29 juillet 2024, demeurent applicables.

Article 3 :

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 30 août 2024

**Pour le Maire et par délégation,
Georges MONNIER**

#signature#

**Le Deuxième Adjoint,
Délégué aux espaces publics,
À la propreté urbaine et à la commande publique**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 03/09/2024